

Réponse aux interpellations relatives au COVID-19

En réponse aux interpellations relatives à la pandémie de Mesdames LECRON et NEUPREZ et de Messieurs MARAITE et MANAGLIA, il convient de distinguer :

- celle relative au bilan de mortalité liée au COVID dans les maisons de repos pour les mois de mars et d'avril posée par Madame LECRON
- de celles relatives à l'établissement, au respect et au contrôle des mesures encadrant la reprise de toute une série d'activités posées par Madame NEUPREZ et Messieurs MARAITE et MANAGLIA.

Pour la première question, il faut bien comprendre que les communes (et les Bourgmestres en particulier) disposaient et disposent toujours de peu d'informations précises sur l'état de la contamination dans leur commune et encore moins sur les conséquences en termes d'hospitalisation et de létalité dans la population.

Il en va de même au sein de maisons de repos. Pour celles-ci comme pour d'autres collectivités le signalement des décès et plus précisément ceux liés au COVID étaient adressés et le sont toujours à l'AVIQ.

Cette matière et tout particulièrement relève du secret médical.

De plus, il est à noter que les résidents de ces collectivités n'y sont pas nécessairement domiciliés et peuvent donc être domiciliés à une autre adresse, voire dans une autre commune.

Un bilan précis et validé officiel comme sollicité de manière tout à fait légitime ne peut donc être établi à notre niveau puisque nous n'en disposons pas.

Néanmoins, conscient de l'impact de la pandémie pour les personnes âgées notamment dans les maisons de repos, notre service de population a pu alerter les autorités communales sur des situations graves apparaissant dans certains établissements grâce à l'analyse proactive des mails transmis par les entreprises de pompes funèbres. C'est sur base de ces éléments indirects que l'autorité locale, en l'occurrence le Bourgmestre, a immédiatement alerté les services concernés de la région et sollicité une réunion de crise. Ce système n'a pas conduit néanmoins à établir un bilan validé des décès qui m'aurait été communiqué.

J'en viens à présent aux questions posées par Mme NEUPREZ, M. MANIGLIA et M. MARAITE.

Si le contrôle des mesures appliquées dans le cadre du déconfinement est important, l'acceptation des mesures prises par la population l'est bien plus.

C'est pour cette raison que nous avons toujours pris des mesures lisibles et compréhensibles par la population tout en restant efficaces. Obliger le port du masque est compréhensible place saint Lambert devant les commerces. Il l'est beaucoup moins dans le parc de la Chartreuse. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été imposé sur tout le territoire.

Ainsi, sur 6 mois, 2200 PV ont été établis toute catégorie confondue (non port du masque, infraction aux règles horeca...) pour des personnes domiciliées à Liège ou non (2/3 de Liégeois).

Ce chiffre de 360 PV par mois pour une fréquentation de plusieurs centaines de milliers de personnes par jour démontre toute la maturité des liégeois et liégeoises face à cette pandémie et aux nombreuses contraintes qui y sont liées.

Il en va de même chez les organisateurs d'évènements culturels, récréatifs ou sportifs, que cet évènement soit petit ou grand.

J'ai validé aujourd'hui le protocole qui m'avait été soumis par le Football Club Liégeois.

Les services de Police concernés constatent un très bon respect des mesures.

Lorsque des problèmes surgissent malgré tout, c'est le dialogue qui est de mise. Ce n'est que dans des cas manifestes qu'une verbalisation est effectuée.

Je m'efforce de conjuguer les impératifs de santé publique et la tenue des activités culturelles, sportives et associatives, qui me semblent tout aussi importantes que le respect des règles élémentaires pour la bonne santé globale de la population.

Cela nécessite évidemment une prise de conscience des Liégeoises et des Liégeois mais aussi beaucoup de travail de celles et ceux dont c'est la tâche.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier les fonctionnaires communaux. Police et agents de la Ville qui me permettent de porter les jugements les plus précis possibles pour conjuguer les deux facettes que je viens de mettre en avant. Je voudrais aussi remercier toutes celles qui ne sont pas des agents médicaux mais qui sont des agents de la Province ou des corps de sécurité et qui interviennent également. Sans oublier le corps médical également.

Cela dit, je comprends l'inquiétude des conseillers quant aux chiffres actuels. Nous sommes en mesure de démontrer sur la Province que ces augmentations sont liées directement ou indirectement avec la rentrée scolaire.

Elles ne sont pas consécutives à un mauvais comportement de la population liégeoise. Ainsi la semaine dernière notre taux d'incidence se situait dans la moyenne des communes de la Province.

Ceci démontre bien que le facteur déterminant de l'augmentation actuelle est lié à la rentrée scolaire au sens large et à la reprise des activités afférentes.

Toutes les communes sont affectées.

Néanmoins, si l'augmentation concerne surtout les classes d'âge les plus jeunes, il apparaît depuis quelques jours que l'augmentation concerne aussi les plus âgés au-delà de 70 ans. Il est indispensable de rappeler aux plus jeunes de limiter au maximum les contacts avec leurs aînés en cette période de rentrée scolaire. Ce n'est pas facile mais c'est le prix à payer pour permettre la réouverture de nos écoles sur le long terme. Madame la Gouverneure FF partage cette analyse et une campagne de communication à ce sujet va être lancée.

Et je vous invite à consulter le communiqué de presse de Madame la Gouverneure FF de cette après-midi. Nous aurons demain une réunion de la conférence des Bourgmestres et nous communiquerons à l'issue de cette réunion.

Vous verrez aussi que si l'on s'en réfère aux hospitalisations. IL y a avait une petite quinzaine d'hospitalisation sur tous les hôpitaux de la Province ce weekend. C'est-à-dire un hospitalisé par service. Donc nous ne sommes plus du tout dans le cas de figure que nous avons connu précédemment. Cela dit, il faut veiller à ce que cela n'augmente pas.